

MAIRIE  
42590 SAINT-JODARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de SAINT-JODARD

---

**DEMANDE AUTORISATION D'UTILISATION D'APPAREILS DE CUISSON**

---

Monsieur le Maire,  
Je soussigné, Monsieur Yves LA ROCCA  
Gérant du Café de La Place à SAINT-JODARD,  
sollicite l'obtention d'une autorisation par dérogation de l'arrêté municipal 2022-33, pour l'installation et l'utilisation d'appareils de cuisson, sur la place Léonard Perrier SAINT-JODARD, le 08 septembre 2023, de 18:00 h à 23:00 h.

(Signature du demandeur)

---

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

---

*Vu l'arrêté 2022-33 de la commune de Saint Jodard réglementant l'utilisation de feu en plein air.*

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Yves LA ROCCA, Gérant du Café de La Place à SAINT-JODARD, est autorisé à utiliser des appareils de cuisson sur la place Léonard Perrier de SAINT-JODARD, le 08 septembre 2023, de 18:00 h à 23:00 h,

**Article 2** : Monsieur Yves LA ROCCA, Gérant du Café de La Place à SAINT-JODARD, est tenu de garder à proximité immédiate d'édits appareils et pendant toute la durée de leur utilisation, des moyens proportionnés et armés de lutte contre l'incendie (tuyau d'eau et extincteurs...).

**Article 3** : Monsieur Yves LA ROCCA, Gérant du Café de La Place à SAINT-JODARD, est tenu de fournir en Mairie une attestation d'assurance pour l'utilisation d'appareil de cuisson sur le domaine public.

Fait à SAINT-JODARD, le 04/09/2023  
Le Maire, Dominique RORY



*Délais et voies de recours : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de son affichage en mairie et de son envoi en préfecture.*

Téléphone : 04 77 63 42 42 - Télécopie : 04 77 63 40 01 - mairie.st.jodard@wanadoo.fr